



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 – @ : secretariat@artois.fff.fr



Conformément aux décisions gouvernementales et en application des décisions de la FFF, toutes les compétitions, manifestations, tous les rassemblements organisés par le District Artois, et ce dans toutes les catégories sont suspendus jusqu'à nouvel avis.

Les bureaux du district sont fermés au public à compter de ce jour.

Le district reste joignable dans les conditions habituelles jusqu'au 6 novembre inclus, puis uniquement par mail, à partir des adresses mail officielles des clubs.

Dans l'attente d'informations complémentaires, prenez soin de vous, respectez les règles de confinement et les gestes barrière.

Le Président du district
Jean-Louis GAMELIN

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK



BUREAU DU JEUDI 28 OCTOBRE 2020

Présents : Evelyne BAUDUIN – Bernard DEJARDIN – Jean Louis GAMELIN – Daniel SION – Richard RATAJCZAK -

Excusé : Jean DENEUVILLE

✓ L'ordre du jour repose essentiellement sur l'actualité résultant de la situation sanitaire et la mesure de confinement décrétée par les autorités relayées par les décisions de la FFF visant à suspendre les activités liées au football amateur.

COMPETITIONS

> Elles sont toutes suspendues jusqu'au **1 Décembre** avec 2 options concernant les calendriers, à savoir une reprise à partir de la situation arrêtée avec planification des journées remises ou une modification des calendriers pour respecter l'ordre de programmation.

Cette suspension induit que les jeunes reprennent par la 4^{ème} journée de brassage.

- > Concernant les coupes, il sera temps lors de la reprise d'en envisager soit la poursuite, soit l'arrêt.
- > Situation du personnel salarié : jusqu'au **6 Novembre**, le personnel restera en place dans les conditions habituelles pour mettre à jour les différents dossiers, puis le chômage partiel sera instauré pour tout le monde avec une possibilité de reprise au coup par coup pour **Madame WILLERVAL** en fonction des besoins qui pourraient être générés par la tenue de l'assemblée générale.
- > Compte tenu du confinement, le public n'aura pas accès au district dès le **31 Octobre**.
- > Le contrat de service civique d'**Adrien LEBORGNE** a été signé et validé.

REUNIONS DES COMMISSIONS

- > Toutes les réunions sont annulées ; il en est ainsi notamment des réunions de la commission de discipline, de la commission juridique.
- > Pour la commission de suivi des opérations de vote et pour sauvegarder l'option avancée par la FFF d'une Assemblée Générale dématérialisée, la réunion prévue le **3 novembre** aura lieu en visio-conférence, les pièces justificatives nécessaires seront scannées et transmises aux membres par voie informatique.

PRELEVEMENTS DES FRAIS D'ARBITRAGE

- > Les prélèvements d'octobre correspondant aux matches de septembre et ceux de novembre correspondant aux rencontres d'Octobre sont effectués.
- Ils seront ensuite interrompus en attendant la reprise.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

- > A ce jour, une seule liste est parvenue.
- > Selon les dernières informations reçues de la FFF, à défaut d'être tenue en présentiel, l'Assemblée Générale serait dématérialisée dans des conditions restant à préciser. Dans ce cas, les convocations, l'ordre du jour, les éléments concernant les finances et les vœux feraient l'objet d'un spécial Hebdo Foot Artois à paraître vers le **10 Novembre**.

Le Président
Jean-Louis GAMELIN

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK



COMMISSION DES LITIGES SPORTIFS ET ADMINISTRATIFS

REUNION EN VISIOCONFERENCE DU 30 OCTOBRE 2020

Présidence : Evelyne BAUDUIN –

Présents : Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Bernard DEJARDIN – Jean Pierre JANNOT –

Excusés : Michel BENEZIT – Jean DENEUVILLE – Jacques PENNINCK -

DATE D'APPLICATION le 3 NOVEMBRE 2020

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

CHAMPIONNAT

Journées des 26 et 27 septembre 2020

SENIORS D5 – POULE B

22751941 – AS LYSSOIS / OS ANNEQUIN (b)

Réserves du club AS LYSSOIS pour le motif suivant : pour suspicion de trop de joueurs mutés et d'un joueur qui a un double surclassement qui devrait jouer en équipe première et non en équipe réserve

Réserves confirmées, appuyées, recevables mais mal formulées, ne pouvant être prises en considération.

Résultat acquis sur le terrain 2 - 4

Droits conservés.

22751945 – AS SAILLY LABOURSE (b) / AS AUCHY

Réserve d'AUCHY AS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de SAILLY LABOURSE AS, pour le motif suivant : des joueurs du club de SAILLY LABOURSE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée,

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par SAILLY LABOURSE AS

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 - 0

Droits conservés.

SENIORS D6 – POULE B

22754730 – AJ NEUVILLE (b) / SCF ACHICOURT

1/ Réserve d'ACHICOURT SCF sur la qualification et la participation des joueurs du club de NEUVILLE AJ : REMY VASSEUR, CORENTIN STOLFA, DAVID CORNUEL, GUILLAUME DEQUIDT, ANTHONY PTAK, FREDERIC PETIN, REMY COUSIN, MANUEL LAQUAY, ERIC FAUVAUX, YANIS BELAHCENE, MAXENCE LEFEBVRE, AMER YAKOOB ROMANI, LOIC CHAMBERY, DYLAN DRUON, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

Réserve confirmée, appuyée.

La commission

Après vérification des licences des joueurs de NEUVILLE AJ 2, il apparaît que sur la feuille de match sont inscrits et ont participé 2 joueurs mutés hors période pour 2 autorisés (Article 131 des RG du DA)

Rejette la réserve comme non fondée

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2

Droits conservés

2/ Réclamation d'après match de NEUVILLE AJ sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe d'ACHICOURT, pour le motif suivant : plus de 6 mutés sont notés sur la feuille de match.

Confirmée, appuyée

La commission

Après vérification, il apparaît que l'équipe d'ACHICOURT ne comporte pas de joueurs mutés

Rejette la réclamation comme non fondée

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2

Droits conservés.

SENIORS D6 – POULE C

22754860 – ES BULLY (c) / FC CALONNE 6 (c)

Réserve du FC CITE 6 CALONNE RICOUART pour le motif suivant : le capitaine de Calonne porte réserve sur l'ensemble recevant pour des joueurs de catégorie qui seront descendus en équipe C

Confirmée, appuyée, recevable mais mal formulée, ne pouvant être prise en considération

Toutefois après vérification, aucun joueur de cette rencontre n'a participé à la dernière rencontre jouée par BULLY ES 2

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 - 0

Droits conservés.

SENIORS D7 – POULE B

22999360 – AS MAROEUIL (b) / AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX (c)

Réserve de BAPAUME AS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de MAROEUIL AS, pour le motif suivant : des joueurs du club de MAROEUIL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par MAROEUIL AS

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 - 0

Droits conservés.

VETERANS ARTOIS – POULE 6 – NIVEAU 2

23170512 – US BILLY BERCLAU / FC AVION REPUBLIQUE

Match arrêté à la 44ème minute sur le score de 5 – 0 pour insuffisance de joueurs de l'équipe d'Avion République

Vu le rapport de l'arbitre, la commission donne match perdu par pénalité à Avion République

Amende de 14 € à Avion République

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 0

COUPES JEUNES U18 ET U15

COUPE POUILLY U15

Rencontre US MONCHY au BOIS – SC SAINT NICOLAS

Absence de l'équipe de l'US MONCHY au BOIS à l'heure du coup d'envoi

Forfait de l'US MONCHY au BOIS. Amende de 15 €

SC SAINT NICOLAS bat US MONCHY au BOIS par forfait. Score 5 - 0

CHAMPIONNAT

Journées des 3 et 4 octobre 2020

SENIORS D2 – POULE A

22855105 – BETHUNE STADE (c) / US GONNEHEM

Réserve de GONNEHEM US sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de BETHUNE STADE, pour le motif suivant : des joueurs du club de BETHUNE STADEL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par BETHUNE STADE
Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 0
Droits conservés.

FEMININES D1

22918752 – US BEUVRY (b) / CSAL SOUCHEZ NEUVILLE

Réclamation d'après match de SOUCHEZ/NEUVILLE sur la qualification et la participation au match des joueuses : DEGREAUX Emeline, LE FOLL Fleur, URBANSKI Eugénie et FIABON Chloé du club de BEUVRY pour le motif suivant : ces 4 joueuses sont titulaires d'une licence U17, alors que le règlement limite à 3 la participation des joueuses U17 en championnat féminin seniors.

La commission

Après vérification, les 4 joueuses citées disposent d'une licence U17F.

Considérant que le règlement du championnat Féminin Annexe 7.6A – article 6 prévoit la participation de 3 joueuses U17F au maximum

Donne match perdu par pénalité à BEUVRY US 2

SOUCHEZ/NEUVILLE bat BEUVRY US2 sur le score de 3 à 0

0 point à SOUCHEZ/NEUVILLE

0 point à BEUVRY US

Amende de 80 € à BEUVRY US

Droits remboursés

COUPE CICA

SENIORS – 2EME TOUR

23230853 – ES ALLOUAGNE (b) / FCE LA BASSEE (b)

Réserve d'ALLOUAGNE ES sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de LA BASSEE FCE 2, pour le motif suivant : des joueurs du club de LA BASSEE FCE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par LA BASSEE FCE

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2 tab 4 – 5

LA BASSEE FCE 2 qualifiée

ALLOUAGNE ES 2 éliminée

Droits conservés.

CHAMPIONNAT

Journées des 10 et 11 octobre 2020

SENIORS D7 – POULE A

22999230 – AS PTT ARRAS / AJ ARTOIS (c)

La Commission,

Considérant le joueur BABU ALGOR, licence n° 1926897161 d'ARRAS PTT suspendu

pour 1 match ferme à compter du 29/09/2020 était suspendu le jour de la rencontre, (Avertissements des 30/08/2020, 06/09/2020 et 20/09/2020).

Dit que le joueur BABU ALGOR ne pouvait participer à la rencontre citée en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à ARRAS PTT pour en reporter le bénéfice à AJ ARTOIS sur le score

ARRAS PTT/AJ ARTOIS 0 – 3

Inflige au joueur, BABU ALGOR, N° de licence n°1926897161, en application de l'article 186 des Règlements Généraux du District Artois, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 09/11/2020 à 00h00.
Amende de 80 € à ARRAS PTT.

SENIORS D3 – POULE B

22751390 – AS COURRIERES / USA ARLEUX

La Commission,

Considérant le joueur ANDRE NICOLAS, licence n°1916824774 d'ARLEUX USA suspendu pour 1 match ferme à compter du 06/10/2020 était suspendu le jour de la rencontre, (Avertissements des 06/09/2020, 20/09/2020 et 03/10/2020).

Dit que le joueur ANDRE NICOLAS ne pouvait participer à la rencontre citée en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à ARLEUX USA pour en reporter le bénéfice à Courrières sur le score COURRIERES AS/ARLEUX USA 3 - 0.

Inflige au joueur, ANDRE NICOLAS, N° de licence n°1916824774, en application de l'article 186 des Règlements Généraux du District Artois, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 09/11/2020 à 00h00.

Amende de 80 € à ARLEUX USA.

SENIORS D3 - POULE A

22751260 – US BEUVRY / USO BRUAY 2

Match arrêté à la 61ème minute sur le score de 0 – 4 pour insuffisance de joueurs de l'équipe de BEUVRY US

Vu le rapport de l'arbitre, la commission donne match perdu par pénalité à BEUVRY US

Amende de 17 € à BEUVRY US

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 4

SENIORS D4 - POULE C

22752611 – ES ELEU / OLYMPIQUE VENDIN

Match non joué suite à un arrêté municipal.

Arrêté municipal transmis hors délai au District, par courriel le vendredi 9 octobre 2020 à 18h34

Après lecture du rapport de l'arbitre qui nous indique avoir pu accéder et visiter le terrain, qu'il était praticable mais pas tracé. L'équipe d'ELEU était absente et celle de VENDIN présente.

La commission,

Considérant que l'arrêté municipal n'a pas été transmis dans les délais et formes prévus aux règlements généraux,

Considérant le rapport de l'arbitre qui précise que le terrain était praticable

Fait application de l'article 101 Bis des règlements généraux du district Artois et donne match perdu par pénalité à ELEU ES. Score 0 – 3

Amende de 80 à ELEU ES

SENIORS D6 – POULE B

22754732 – ES FICHEUX / ES STE CATHERINE

Match non joué suite à un arrêté municipal (non reçu au district)

Après lecture du rapport de l'arbitre qui précise que le match n'a pas eu lieu en raison d'un arrêté municipal dans l'enceinte du stade, interdisant l'accès au terrain même si celui-ci était praticable

La commission

Considérant le rapport de l'arbitre qui précise que le terrain était praticable et que les deux équipes étaient présentes

Fait application de l'article 101 Bis des règlements généraux du district Artois et donne match perdu par pénalité à ELEU ES. Score 0 – 3

Amende de 80 € à FICHEUX

22754733– SCF ACHICOURT / OF ARRAS (b)

Réserve de ARRAS OF sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club d'ACHICOURT SCF, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période, Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme
Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'étant muté
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 - 1
Droits conservés.

SENIORS D7 – POULE B

22999365 – SCF ACHICOURT (b) / ES AGNY (b)

Réclamation d'après match d'AGNY/FICHEUX sur le nombre de joueurs mutés
Réclamation confirmée, appuyée ne pouvant être prise en considération car mal formulées
Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 1
Droits conservés

SENIORS D7 – POULE D

22999630 – AS BONNIERES HOUVIN / FC CAMBLAIN (c)

Réserve de CAMBLAIN FC 3 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de BONNIERES HOUVIN AS, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus d'un joueur muté.
Réserve confirmée, appuyée, recevable.
La commission,
Après vérification, 3 joueurs sont mutés.
Considérant que le club de BONNIERES HOUVIN AS est en infraction avec le statut de l'arbitrage (3^{ème} saison) et qu'il n'a droit à aucun muté
Donne match perdu par pénalité à BONNIERES HOUVIN AS. Score 0 – 1
Amende de 80 € à BONNIERES HOUVIN
Droits remboursés

FEMININES SENIORS A 7

23103953 – US CHTS AVION / AAE DOURGES

Match arrêté à la 60^{ème} minute sur le score de 1 – 6 suite à blessure grave d'une joueuse d'AVION.
La commission
Donne match à rejouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions féminines.

CHAMPIONNAT

Journées des 17 et 18 Octobre 2020

BRASSAGE U18 – NIVEAU 1

23294767 - AS LOISON / ES HAISNES

La Commission,
Considérant le joueur FLANDRINCK LUCAS, licence n°2546187263 d'HAISNES ES suspendu pour 1 match ferme à compter du 13/10/2020 était suspendu le jour de la rencontre, (Avertissements des 19/09/2020, 26/09/2020 et 03/10/2020).
Dit que le joueur FLANDRINCK LUCAS ne pouvait participer à la rencontre citée en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.
Donne match perdu par pénalité à HAISNES pour en reporter le bénéfice à LOISONS AS sur le score LOISON AS/HAISNES ES 7 – 0.

Inflige au joueur, FLANDRINCK LUCAS, N° de licence n°2546187263, en application de l'article 186 des Règlements Généraux du District Artois, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 09/11/2020 à 00h00.

Amende de 80 € à HAINES.

SENIORS D3 – POULE C

22751569 – JS ECOURT (b) / BEAUMETZ SUD ARTOIS

Réserve de SUD ARTOIS BEAUMETZ sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club d'ECOURT JS 2, pour le motif suivant : des joueurs du club d'ECOURT JS 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ECOURT JS

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 3

Droits conservés.

SENIORS D4 – POULE A

22751733 – USO MEURCHIN (b) / SCPP WINGLES (b)

Réserve de MEURCHIN USO 2 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club e WINGLES CSPP, pour le motif suivant : des joueurs du club de WINGLES CSPP sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable

La commission,

Après contrôle de la feuille de match de coupe d'Artois Yves Saint Aubin HAILLICOURT ES/WINGLES CSPP du 4 octobre 2020, constate que 10 joueurs y figurent et ont participé

Donne match perdu par pénalité à WINGLES CSPP,

MEURCHIN USO 2 bat WINGLES CSPP sur le score de 1 - 0

Droits remboursés

Amende de 80 € à WINGLES CSPP

22751735 – JF MAZINGARBE / US ROUVROY (b)

Réserve de MAZINGARBE JF sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de ROUVROY US, pour le motif suivant : des joueurs du club de ROUVROY US sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ROUVROY US

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 5

Droits conservés.

SENIORS D4 – POULE C

22752654 – ES ANGRES / USA LIEVIN (b)

Réserve de ANGRES ES sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de LIEVIN UAS 2, pour le motif suivant : des joueurs du club de LIEVIN UAS 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par LIEVIN UAS

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 2

Droits conservés.

22752658 – CSAL SOUCHEZ / CS LIEVIN DIANA (b)

Réserve de SOUCHEZ CSAL sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de LIEVIN DIANA 2, pour le motif suivant : des joueurs du club de LIEVIN DIANA 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par LIEVIN DIANA

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 1

Droits conservés.

SENIORS D6 – POULE B

22754782 – OC COJEUL (b) / SCF ACHICOURT

EN INSTANCE : ATTENTE d'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

SENIORS D7 – POULE A

22999280 – AS BAILLEUL / US IZEL LES EQUERCHIN

Réserve de BAILLEUL AS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club d'IZEL, pour le motif suivant : aucun listing de licence de l'équipe visiteuse, pas de code identifiant tablette équipe visiteuse

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme mais mal formulée

Toutefois après vérification, tous les joueurs d'IZEL étaient qualifiés au jour de la rencontre

De plus considérant que le match s'est disputé, la commission homologue le résultat sur son score

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 - 4

Droits conservés.

BRASSAGE U18 – NIVEAU 2

23294786 – BEAUMETZ SUD ARTOIS / US MONDICOURT

Réserve de BEAUMETZ SUD ARTOIS sur la qualification et la participation des joueurs THEO CARETTE, THEO BLOQUET, MELVIN LECHON, JULIEN LACROIX, ALEXANDRE DAVRE, JORDAN RIFFLART, ERWAN VERDEZ, EKPHRAIM MOUNIR HANNA MOUAWAD du club de MONDICOURT US, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés.

Réserve confirmée, appuyée, recevable

La commission

Considérant après contrôle de la feuille de match que 9 joueurs mutés y figurent et ont participé pour 6 autorisés (Article 131 des RG du District Artois)

Donne match perdu par pénalité à MONDICOURT sur le score de 3 – 0

Amende de 80 € à MONDICOURT

Droits remboursés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission

Evelyne BAUDUIN



COUPES U18 et U15

REUNION RESTREINTE DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020

Présents : Alain DELHAYE – Marc TINCHON

Homologation des rentres des 24 et 25 octobre 2020

Les litiges ont été examinés par la Commission des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et en attente d'examen par la Commission de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U18

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (2ème tour):

1 rencontre reprogrammée - 1 homologuée.

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (3ème tour):

1 rencontre reprogrammée - 1 homologuée.

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (3ème tour):

14 rencontres programmées - 13 homologuées - 1 reportée.

Coupe Philippe LEBAS (3ème tour):

8 rencontres programmées - 7 homologuées - 1 reportée - 1 exempt : RC LABOURSE - 10 qualifiés en **Coupe ARTOIS** : AAE AIX – ES ANGRES – US ANNEZIN – FC CALONNE – FC DAINVILLE – UC DIVION – AS LENS – US NOYELLES sous LENS – us SAINT POL (b) – ASC les COLLINES -

U16

Coupe ARTOIS (3ème tour) :

3 rencontres programmées - 1 homologuée - 2 reportées - 5 exempts : OS AIRE – ES BULLY – USA LIEVIN – ES SAINT LAURENT – US VERMELLES -

U15

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (3ème tour) :

3 rencontres reprogrammées - 2 homologuées - 1 reportée.

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (4ème tour) :

5 rencontres programmées - 4 homologuées - 1 reportée - 1 exempt : US SAINT POL -

Coupe Gaston POUILLY (2ème tour):

1 rencontre reprogrammée - 1 homologuée.

Coupe Gaston POUILLY (3ème tour):

8 rencontres programmées - 6 homologuées dont 1 forfait - 2 reportées - 7 qualifiés en **Coupe ARTOIS** : FCAVION REPUBLIQUE – OC COJEUL/ARTOIS – FC DAINVILLE – US HOUDAIN – FC LILLERS – AC NOYELLES GODAULT – ES VENDIN le VIEIL -

Elaboration des prochains tours de Coupes

Toutes les rencontres se dérouleront le week-end **des 7 et 8 novembre 2020** sur le terrain du club 1^{er} nommé (*Date et horaire à consulter sur le site du DISTRICT*).

U18

Coupe GAMBARDELLA (4ème tour) :

Reste 4 ou 5 Clubs du District qualifiés (1 Fédéral : RC LENS + 2 LIGUE : STADE BETHUNE et US VIMY + 1 District : AS BREBIERES).

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (5ème tour): Reste 17 clubs

> 9 rencontres programmées dont 1 report du 4^{ème} tour.

> Les rencontres suivantes sont reportées :

FC CALONNE – AS BREBIERES A.S. pour cause de Coupe GAMBARDELLA ;

JS ECOURT ou Les COLLINES – SSCP WINGLES en attente du résultat du 4^{ème} tour.

Coupe Philippe LEBAS (4ème tour): Reste 20 clubs

7 rencontres programmées dont 1 report du 3^{ème} tour - 1 exempt : US CARVIN RUCH - 5 qualifiés en Coupe

ARTOIS : US ANNEZIN – FC CALONNE – FC DAINVILLE – US NOYELLES sous LENS – ASC Les COLLINES -

U16

Coupe ARTOIS (3ème tour) : Reste 10 clubs

2 rencontres reprogrammées (*Report du 3^{ème} tour*) - 6 exempts : OS AIRE – ES BULLY – USA LIEVIN – US NOEUX – ES SAINT LAURENT – US VERMELLES -

U15

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (5ème tour) : Reste 11 clubs

3 rencontres programmées dont 1 report du 3^{ème} tour et 1 report du 4^{ème} tour - 5 exempts : OS AIRE – FC AVION REPUBLIQUE – OLYMPIQUE HENIN – FC MERICOURT – US SAINT POL-

Coupe Gaston POUILLY (3ème tour): Reste 19 clubs

8 rencontres programmées dont 2 reports du 3^{ème} tour - 3 qualifiés en Coupe ARTOIS : FC AVION REPUBLIQUE – OC COJEUL/ARTOIS – AC NOYELLES GODAULT -

U15 à 8

Coupe ARTOIS (1er tour) :

17 rencontres programmées - 1 exempt : AS TINCQUIZEL -

Relevé des amendes

Envoi tardif de la feuille de match (30 €)

U18 Coupe LEBAS : US MONDICOURT

Calendriers des prochaines journées des coupes (jusqu'à la trêve)

11 novembre 2020 :

Coupe GAMBARDELLA (5^{ème} tour – Finales Régionales)

12 et 13 décembre 2020 :

Coupes ARTOIS U18 – U16 et U15 (*Matches remis*)

Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (*Matches remis*)

Coupe ARTOIS U15 à 8 (2^{ème} tour)

Divers

Toute demande de DEROGATION doit parvenir au District AVANT les tirages au sort du tour suivant soit (*dans les 48 heures après la rencontre*). Ensuite, l'accord du club adverse sera demandé.

Le Président de la Commission
Marc TINCCHON.



COMMISSION DES ARBITRES

PLENIERE DU 6 OCTOBRE 2020

Présents : Henry MACIUSZCZAK - Serge PAUCHET - André SOJKA - Jean-Pierre JANNOT - Anthony RINGEVAL - Nicolas OBAL - Julien PAILLART - Mathieu MUSTAR - Pascal WATEL -

Excusés : Clémence GONCALVES - Damien PENO - Chouki BELLA - Xavier MIQUET - Frédéric GAULTIER.

✓ Le Président **Henry MACIUSZCZAK** ouvre la réunion en nous annonçant l'absence de **Frédéric GAULTIER** et **Damien PENO** susceptibles d'avoir été contaminés par la Covid-19 et à qui la Commission souhaite qu'ils n'aient pas été infectés par le virus.

✓ Il nous informe par ailleurs qu'à l'occasion des prochaines élections à l'Assemblée Générale du District, **Jean-Louis GAMELIN** ne se représente pas pour raisons personnelles.

✓ Félicitations à **Mathieu DOR** pour l'obtention de son titre d'arbitre international de Beach Soccer.

SECRETARIAT

» Arrivée en provenance de la VIENNE de **Quentin FLEURIAUD**, arbitre D1 en son District.

Il sera observé par **Serge PAUCHET** à l'occasion d'une rencontre de championnat D1 afin de confirmer sa catégorie.

» Absence de longue durée pour raison médicale : **Fabrice CUISINIER, Christopher DARTUS, Jacques DEVIENNE, Michaël LANOYT, Benjamin PIETTE** et **Jérémy POIVRE**.

» Demande d'année sabbatique pour raison médicale : **Cédric GODON**.

» Démissions de **Allan BOUILLIEZ** et de **Rémi MOUTON**.

» **Gaëtan DELAVAL**, JAD, est laissé par la Commission des Jeunes à la disposition du désignateur Seniors pour évoluer à ce niveau.

» Le Secrétaire Général informe recevoir chaque semaine de nombreuses demandes des arbitres pour modifier leur désignation pour de diverses raisons, plus ou moins recevables : il rappelle que les arbitres doivent assurer la rencontre sur laquelle ils ont été nommés et que l'arbitrage à la carte n'existe pas. Pour preuve la tentative d'échange de désignation sans autorisation d'un collègue qui lui a valu une non-désignation de deux matches, assortie d'un malus administratif.

» Egalement, de nombreuses demandes d'arbitres proviennent des clubs pour pallier à l'absence ou l'insuffisance de dirigeants : le Président **MACIUSZCZAK** précise que la Commission des Arbitres n'est pas le « fournisseur officiel de dirigeants » pour les clubs en question.

De ce fait, aucune demande de ce type ne sera satisfaite, tant que l'effectif arbitral ne sera pas plus étoffé.

» Autres courriers du District et des clubs, lus et commentés.

JEUNES

» Séminaire de rattrapage du **27 septembre** à **AUCHEL** : 13 arbitres Jeunes étaient présents à ce séminaire encadrés par **Anthony RINGEVAL** et **Mathieu MUSTAR**.

Remerciements à **Monsieur Christian LATOUR** pour la mise à disposition des locaux.

» Réorganisation des stages / tests physiques : pour limiter un rassemblement de 80 Jeunes dans le contexte sanitaire actuel, les stages pratiques et les tests physiques ont été modifiés de la façon suivante :

Samedi 10 octobre à ANZIN ST AUBIN : TAISA JAD1 – JAD2 et Filière Ligue ;

Samedi 14 novembre (lieu à déterminer) : TAISA JAD3, modules pratiques Filière Ligue ;

Samedi 6 février 2021 (lieu à déterminer) : stage pratique pour l'ensemble des JAD et des stagiaires, sous réserve des conditions sanitaires, TAISA pour les stagiaires et rattrapage pour les non-réussis des sessions précédentes.

» Un point sur l'effectif :

> 88 arbitres Jeunes sont recensés en ce début de saison, se répartissant de la façon suivante : 4 CJAL, 3 Passerelles, 50 JAD et 8 Années Sabbatiques, auxquels il faut ajouter 19 arbitres Jeunes stagiaires.

> Démission de **Allan BOUILLIEZ** (JAD2 Passerelle), **Chloé VERRO**, **M GAILLARD** et **Mathys MACIUSZCZAK** (JAD3) et **Théo BOILLY** (stagiaire 2019/2020).

> Les arbitres suivants sont enregistrés comme démissionnaires car sans nouvelles suite aux séminaires : **Romain BECQUART**, **Romain DUQUESNOY** et **Jamel RUTA** (JAD3), ainsi que **Zoheir BEN HASSEN**, **Martin BIZET** et **Lucas DECAEN** (stagiaires 2019/2020).

> Sur proposition du Pôle Jeunes, la Commission valide l'élimination d'un arbitre qui a réalisé trois accompagnements catastrophiques, notamment du point de vue comportemental. De plus, ses notes théoriques plus qu'insuffisantes n'ont fait que confirmer la décision prise.

» Filière Ligue : suite à une note QM inférieure à 25/50, **Grégory MANESSIER** a été écarté de la filière. Un cours Filière s'est déroulé le **2 octobre 2020** à **HESDIGNEUL** au cours duquel 3 modules ont été présentés sous l'encadrement de **Edouard MORGANTI**. Remerciements à **Baptiste WATEL** pour le prêt des installations où tous les néo-filière ont été accueillis en plus de **Julien BROUSSE** et **Gabriel GLORiant**.

» Observations : pour les examens pratiques des candidats 2019/2020, huit ont été réalisés sur les 23 au programme. Concernant les JAD en titre, 25 % des observations ont été effectuées à ce jour.

» Divers : après une observation conseil et un examen d'un candidat ligue 2019/2020, ses prestations n'ont pas été convaincantes et le Pôle Jeunes émet des inquiétudes à son sujet. Le Pôle Jeunes nous informe d'un problème entre un JAD contestataire et son observateur. Cet arbitre sera convoqué devant la Commission lors de la prochaine réunion pour s'expliquer de son comportement.

SENIORS

» Attente d'une réponse définitive pour la réalisation du rattrapage du test TAISA à Lens au **stade Jean Moulin du FCH LENS**.

» Les candidats Ligue **Benjamin PIETTE** et **Jérémy POIVRE** sont convoqués pour y participer.

» La première FIA s'achève ce **samedi 10 octobre 2020** avec l'examen pour les candidats.

» Promotion des arbitres : **Félix JEGU** de D3 à D2 et **Emmanuel CORDONNIER** de D5 à D4.

» Filière Ligue : **Jean-Pierre JANNOT** projette d'y intégrer **Oussama BOUDOUYA** et **Quentin FLEURIAUD**, nouveaux arrivants au District, ainsi que **Cédric LEROUX**, **Antoine MIHOUT** et **Sophie PERLEIN**.

» **Jean-Pierre** nous fait un point sur les notes des séminaires de rentrée, dont certaines sont catastrophiques : les mesures prévues seront normalement appliquées.

SERGE PAUCHET

» Malgré la difficulté de réalisation, trois examens de candidats sont programmés ce week-end du **11 octobre 2020**, et trois autres la semaine suivante.

» Sur l'ensemble des candidats de la saison précédente, 11 ne sont toujours pas à jour de leur situation, dont quatre qui ont effectué le séminaire de rentrée.

» Maillots du District : il reste 52 maillots à distribuer pour les catégories D3 et D4, ainsi que ceux pour les Jeunes qui sont à disposition au District. Un point sera fait après la dernière distribution qui aura lieu durant le TAISA de rattrapage, ainsi que les modalités de distribution aux arbitres n'ayant pas encore été dotés.

NICOLAS OBAL

» Suite à l'annonce du départ de sa fonction, **Nicolas OBAL** demeure le réceptionniste des rapports jusqu'à la mise en fonction de son remplaçant.

✓ Tour de table.

✓ Courrier du Centre Pénitentiaire : la Commission décide de ne pas donner de suite à cette demande.

✓ Prochaine réunion le **mardi 27 octobre 2020**.

Le Secrétaire Général de la Commission
André SOJKA

Le Président de la Commission
Henry MACIUSZCZAK



COMMISSION DES LITIGES SPORTIFS ET ADMINISTRATIFS

Présidence : Evelyne BAUDUIN

Présents : Bernard DEJARDIN – Jacques PENNINCK

REUNION RESTREINTE DU 20 OCTOBRE 2020 – RECTIFICATIF

COUPE VETERANS A 7 DU 3 OCTOBRE 2020

Rencontre USO LENS / AS CAUCHY

Lire : Absence de l'équipe de USO LENS à l'heure du coup d'envoi
CAUCHY bat USO LENS par forfait. Score 5 – 0
Amende de 15 € à USO LENS
AS CAUCHY qualifié.

REUNION RESTREINTE DU 29 OCTOBRE 2020

RESERVES NON CONFIRMEES NON APPUYEES et FORFAITS

Journées des 17 et 18 octobre 2020

SENIORS D1 POULE A

Rencontre SC ARTESIEN / US VERMELLES

Réserves de VERMELLES non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à VERMELLES. Résultat acquis sur le terrain.

SENIORS D4 POULE A

Rencontre ES BOIS BERNARD / FC DYNAMO CARVIN

Absence de l'équipe de DYNAMO CARVIN à l'heure du coup d'envoi
BOIS BERNARD bat DYNAMO CARVIN par forfait. Score 5 – 0
Amende de 25 € (1^{er} forfait) à DYNAMO CARVIN
Match retour à BOIS BERNARD.

SENIORS D4 POULE D

Rencontre US HOUDAIN / ES LABEUVRIERE

Réserves de HOUDAIN non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à HOUDAIN. Résultat acquis sur le terrain.

Rencontre RC SAINS / ESD ISBERGUES

Réserves de RC SAINS non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à RC SAINS. Résultat acquis sur le terrain.

SENIORS D5 POULE C

Rencontre AG GRENAY / AAE AIX NOULETTE

Réserves de AIX NOULETTE non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à AIX NOULETTE. Résultat acquis sur le terrain.

SENIORS D5 POULE E

Rencontre AS BAP BERT VAULX / AS BERNEVILLE

Absence de l'équipe de BERNEVILLE à l'heure du coup d'envoi
BAP BERT VAULX bat BERNEVILLE par forfait. Score 5 – 0
Amende de 50 € (2ème forfait) à BERNEVILLE
Match retour à BAP BERT VAULX.

SENIORS D6 POULE A

Rencontre US IZEL ESQUERCHIN / STADE HENIN

Réserves de IZEL ESQUERCHIN non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à IZEL ESQUERCHIN. Résultat acquis sur le terrain.
Réserves techniques de STADE HENIN non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à STADE HENIN. Résultat acquis sur le terrain.

SENIORS D5 POULE B

Rencontre VALLEE TERNOISE / FC TILLOY

Absence de l'équipe de TILLOY à l'heure du coup d'envoi
VALLEE TERNOISE bat TILLOY par forfait. Score 5 – 0
Amende de 25 € (1er forfait) à TILLOY
Match retour à VALLEE TERNOISE.

SENIORS D6 POULE D

Rencontre FC MERICOURT / CSAL SOUCHEZ

Absence de l'équipe de MERICOURT à l'heure du coup d'envoi
SOUCHEZ bat MERICOURT par forfait. Score 5 – 0
Amende de 25 € (1er forfait) à MERICOURT.

SENIORS D6 POULE E

Rencontre US SAINT POL / US MONCHY BOIS

Absence de l'équipe de MONCHY BOIS à l'heure du coup d'envoi
SAINT POL bat MONCHY BOIS par forfait. Score 5 – 0
Amende de 25 € (1er forfait) à MONCHY BOIS
Match retour à SAINT POL.

VETERANS POULE 6 NIVEAU 2

Rencontre US VIMY / FC AVION REPUBLIQUE

Absence de l'équipe de AVION REPUBLIQUE à l'heure du coup d'envoi
VIMY bat AVION REPUBLIQUE par forfait. Score 5 – 0

Amende de 25 € (1er forfait) à AVION REPUBLIQUE
Match retour à VIMY.

VETERANS A 7 POULE F

Rencontre AS VENDIN / STADE HENIN

Absence de l'équipe de STADE HENIN à l'heure du coup d'envoi
VENDIN bat STADE HENIN par forfait. Score 5 – 0
Amende de 15 € (1er forfait) à STADE HENIN
Match retour à AS VENDIN.

BRASSAGE U18 NIVEAU 1

Rencontre US LESTREM / HENIN

Réserves de LESTREM non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à LESTREM. Résultat acquis sur le terrain.

BRASSAGE U18 NIVEAU 2

Rencontre ES ANGRES / AS TINCQUIZEL

Réserves Techniques de TINCQUIZEL non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à TINCQUIZEL. Résultat acquis sur le terrain.

BRASSAGE U16

Rencontre STADE HENIN / JF MAZINGARBE

Absence de l'équipe de JF MAZINGARBE à l'heure du coup d'envoi
STADE HENIN bat JF MAZINGARBE par forfait. Score 5 – 0
Amende de 30 € (2ème forfait) à JF MAZINGARBE.

U15 à 8 POULE B

Rencontre US CROISSETTE / VALLEE TERNOISE

Absence de l'équipe de VALLEE TERNOISE à l'heure du coup d'envoi
CROISSETTE bat VALLEE TERNOISE par forfait. Score 5 – 0
Amende de 10 € (1er forfait) à VALLEE TERNOISE.

U15 à 8 POULE C

Rencontre AS LENS / US RUCH CARVIN

Absence de l'équipe de AS LENS à l'heure du coup d'envoi
RUCH CARVIN bat AS LENS par forfait. Score 5 – 0
Amende de 40 € (4ème forfait) à AS LENS
Forfait Général enregistré de AS LENS.

U15 à 8 POULE F

Rencontre ES SAINT LAURENT / EC MAZINGARBE

Absence de l'équipe de EC MAZINGARBE à l'heure du coup d'envoi
SAINT LAURENT bat EC MAZINGARBE par forfait. Score 5 – 0
Amende de 10 € (1er forfait) à EC MAZINGARBE.

U15 à 8 POULE H

Rencontre AS COURRIERES / FC BREBIERES

Absence de l'équipe de FC BREBIERES à l'heure du coup d'envoi
COURRIERES bat FC BREBIERES par forfait. Score 5 – 0
Amende de 10 € (1er forfait) à FC BREBIERES.

U13 D1 POULE C

Rencontre ES BULLY / US VIMY

Réserves de BULLY non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à BULLY. Résultat acquis sur le terrain.

Journées des 24 et 25 octobre 2020

SENIORS D3 POULE A

Rencontre AFCLL BETHUNE / OLYMPIQUE BURBURE

Réserves de BURBURE non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à BURBURE. Résultat acquis sur le terrain.

SENIORS D4 POULE A

Rencontre FC MONTIGNY / FC DYNAMO CARVIN

Absence de l'équipe de DYNAMO CARVIN à l'heure du coup d'envoi
MONTIGNY bat DYNAMO CARVIN par forfait. Score 5 – 0
Amende de 50 € (2ème forfait) à DYNAMO CARVIN
Match retour à MONTIGNY.

SENIORS D6 POULE B

Rencontre AJ NEUVILLE / US RIVIERE

Absence de l'équipe de RIVIERE à l'heure du coup d'envoi
NEUVILLE bat RIVIERE par forfait. Score 5 – 0
Amende de 50 € (2ème forfait) à RIVIERE
Match retour à NEUVILLE.

SENIORS D7 POULE E

Rencontre AS CAUCHY / US HAM

Absence de l'équipe de HAM à l'heure du coup d'envoi
CAUCHY bat HAM par forfait. Score 5 – 0
Amende de 25 € (1er forfait) à HAM
Match retour à CAUCHY.

VETERANS A 7 POULE A

Rencontre USO BRUAY / US NOEUX

Absence de l'équipe de US NOEUX à l'heure du coup d'envoi
BRUAY bat NOEUX par forfait. Score 5 – 0
Amende de 15 € (1er forfait) à US NOEUX
Match retour à BRUAY.

VETERANS A 7 POULE B

Rencontre ASSB OIGNIES / FC MERICOURT

Absence de l'équipe de MERICOURT à l'heure du coup d'envoi
OIGNIES bat MERICOURT par forfait. Score 5 – 0
Amende de 15 € (1er forfait) à MERICOURT
Match retour à OIGNIES.

VETERANS A 7 POULE D

Rencontre CARVIN EPINOY / AFCLL BETHUNE

Réserves de CARVIN EPINOY non confirmées, non appuyées, non recevables
Amende de 17 € à CARVIN EPINOY. Résultat acquis sur le terrain.

VETERANS A 7 POULE F

Rencontre STADE HENIN / FC BOUVIGNY

Absence de l'équipe de STADE HENIN à l'heure du coup d'envoi

BOUVIGNY bat STADE HENIN par forfait. Score 5 – 0

Amende de 15 € (1er forfait) à STADE HENIN.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Evelyne BAUDUIN.**

**Le Secrétaire,
Jacques PENNINCK.**